

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00374
Numéro SIREN : 452 601 388
Nom ou dénomination : AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 24934

AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : Parc Edonia, Bâtiment F, Rue des Iles Kerguelen - BP 26216 - 35760 SAINT GREGOIRE

R.C.S. RENNES 452 601 388

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-neuf septembre,
A onze heures.**

Les associées de la société **ACP IMMO**, société par actions simplifiée au capital de **1 000 000 €**, divisé en **1 000 actions** de **1 000 euros** chacune, et immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 452 601 388, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Les membres de l'Assemblée émargent la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société **BELLEVILLE IMMO**, représentée par **Monsieur Michel HERVO**, préside la réunion en sa qualité de Présidente.

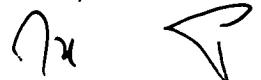
La société **AFIM**, représentée par **Monsieur Fredy MARCHAIS**, assume les fonctions de Secrétaire.

La société **GEIREC**, Commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associées présentes ou représentées possèdent **950 actions** sur les **1 000 actions** formant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des associées est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Paraphes :



[...]

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires [...].

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[...]



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société **BELLEVILLE IMMO** de son mandat de Présidente à **compter de ce jour**, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, la société **AFIM**, S.A.R.L. au capital de 600 000 €, dont le siège est à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35230), 4 allée Théodore Botrel, et immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 434 961 785, représentée par **Monsieur Fredy MARCHAIS**, Gérant.

Elle exercera son mandat dans les mêmes conditions que la société démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers plus une voix.

Paraphes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société **AFIM** de son mandat de Directeur Général **à compter de ce jour**, nomme en qualité de nouvelle Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, la société **BELLEVILLE IMMO**, S.A.R.L. au capital de 2 075 650 €, dont le siège est à MONTGERMONT (35760), 50 Chemin de la Rébunière, et immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 510 607 682, représentée par **Monsieur Michel HERVO**, Gérant.

Elle exercera son mandat dans les mêmes conditions que la société démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers plus une voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

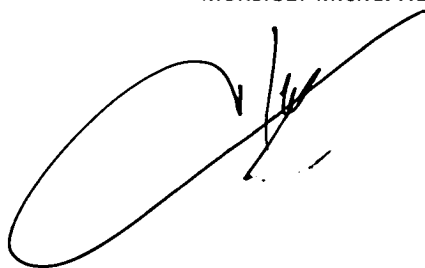
Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers plus une voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

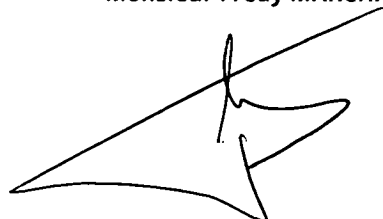
Pour la société BELLEVILLE IMMO

Monsieur Michel HERVO

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

Pour la société AFIM

Monsieur Fredy MARCHAIS

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then downwards, with several vertical strokes on the right.

Paraphes :

A small, handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'A. H.'.